

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE-JEAN JAURES

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;
- VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU le décret n° 2011-184 du 15 janvier 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU la circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU la délibération n° 4 du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès du 11 juillet 2011 portant création du nouveau comité technique ;
- VU la décision n° 4 du Conseil d'Administration du 12 juillet 2011 ;
- VU l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU l'arrêté du 20 mars 2018 portant dissolution du conseil d'administration et du conseil académique de l'université Toulouse-II ;
- VU l'arrêté du 16 avril 2018 relatif aux pouvoirs de l'administrateur provisoire de l'université Toulouse-II ;
- VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 5 juin 2018 de l'Administrateur provisoire de l'Université Toulouse - Jean Jaurès relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des listes de candidats aux élections des instances représentatives du personnel ;
- VU l'arrêté du 17 octobre 2018 portant organisation des opérations électorales en vue de l'élection des représentants des personnels de l'Université Toulouse – Jean Jaurès au sein du comité technique d'établissement ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU le règlement intérieur du comité technique de l'Université Toulouse – Jean Jaurès ;
- VU l'avis du comité de pilotage du 2 octobre 2018 ;
- VU l'avis du comité technique du 8 novembre 2018 ;
- VU le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;
- VU la publication de l'arrêté de composition du comité technique d'établissement du 13 décembre 2018;
- VU la démission de la représentante titulaire de l'organisation Sud Education en date du 4 février 2020 ;
- VU la démission de la représentante titulaire de l'organisation FSU (SNABSUB/SNESUP) en date du 8 septembre 2020 ;
- VU la démission du représentant suppléant de l'organisation Sud Education en date du 14 septembre 2020 ;
- VU la modification des représentant-e-s de l'administration conformément à l'article 10 du décret susvisé ;
- VU la démission de la représentante suppléante de l'organisation FSU (SNABSUB/SNESUP) en date du 12 novembre 2020 ;
- VU la correction de la graphie des noms de deux représentants des personnels en date du 30 novembre 2020 ;
- VU la démission de la représentante suppléante de l'organisation Sud Education en date du 7 juillet 2021 ;
- VU la désignation de la représentante suppléante de l'organisation Sud Education en date du 22 octobre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1

La composition du comité technique d'établissement est fixée comme suit :

a/ Représentant·e·s de l'administration :

- Le·la Président·e ou son·sa remplaçant·e
- Le·la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines

b/ Représentant·e·s des personnels :

- Dix membres titulaires et dix membres suppléants

Article 2

Conformément au résultat du scrutin du 6 décembre 2018 portant l'élection des représentant·e·s du personnel au Comité Technique d'établissement et aux modifications visées par le présent arrêté, la représentation des personnels au sein du comité technique d'établissement est la suivante :

SGEN-CFDT

Titulaires : Suppléant·e·s :

Christine CALVET Georges MADAR
Pierre SOUBIAS Elisabeth MUNIER
Sophie GOSSELIN Anne PRZEWOZNY

FSU (SNABSUB/SNESUP)

Titulaires : Suppléant·e·s :

Françoise GIAMMARINARO Nathalie LEFEVRE
Chantal DOMPMARTIN Thierry SIMON

SUD Education

Titulaires : Suppléant·e·s :

Yvan CHAUBET Elodie QUILLIER VALBUENA
Jamela TBATOU Christophe BEX

CGT FERC Sup-UT2J

Titulaire : Suppléant :

Oujda KHERCHICHE Christophe SEGUES

SNPTES

Titulaire : Suppléant :

Sandrine GALEA Franck MARTIN

UNSA

Titulaire : Suppléant :

Nathalie DELTEIL Laurent GUIRAUT

Article 2

La durée du mandat des représentant·e·s du personnel du comité technique d'établissement court jusqu'au 6 décembre 2022.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse - Jean Jaurès est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur l'ENT et le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 22 octobre 2021

Emmanuelle GARNIER

